

---

Procès-verbal de la commune de Breuillet, district d'Étampes, établi par le représentant Couturier, faisant état de sa régénération et de ses dons, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Procès-verbal de la commune de Breuillet, district d'Étampes, établi par le représentant Couturier, faisant état de sa régénération et de ses dons, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 522-523;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41760\\_t1\\_0522\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41760_t1_0522_0000_1);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

## Quatrième procès-verbal (1).

*Régénération révolutionnaire des autorités constituées de Breuillel. Remise de l'argenterie de l'église.*

Ce jourd'hui treizième jour du second mois l'an deux de la République française, une et indivisible.

Moi, Jean-Pierre Couturier, représentant du peuple français, membre de la Commission des Dix, spécialement délégué par mes collègues pour la régénération révolutionnaire des autorités constituées et l'exécution des lois, notamment celles des 23 juillet et 23 août derniers (vieux style), m'étant à cette fin transporté en la commune de Breuillel accompagné des citoyens Charpentier, administrateur du département, et Raguideau, administrateur du district de Dourdan, mes secrétaires, et de plusieurs autres administrateurs du district, à la fin signé avec moi. J'ai fait convoquer le conseil général de la commune et les membres du comité de surveillance, leur ai fait part de ma mission et leur ai représenté que les circonstances difficiles où se trouve la République pour terrasser les ennemis qui la combattent, dans le nombre desquels le monstre du fédéralisme est le plus dangereux, il était du devoir de tout bon citoyen d'exécuter promptement les lois et que je voyais avec peine encore trois cloches dans le clocher, l'inexécution du décret relatif à l'argenterie des églises, et que ce jourd'hui, jour ci-devant connu sous le nom de dimanche y était encore chômé tandis que par une nouvelle loi toutes les fêtes étaient abolies, à la réserve de trois par mois, c'est-à-dire le dixième jour de chacun. A laquelle représentation, les membres de la commune et du comité de surveillance, le curé à eux réunis, m'observèrent que la loi concernant les décades n'était pas encore arrivée, et que, dès maintenant, ils la mettraient en exécution; et qu'en ce qui concernait le transport de l'argenterie et la descente des cloches, j'avais prévenu leurs désirs. En conséquence, ils ont représenté un calice et sa patène, un soleil, une boîte à l'huile, deux burettes et le bassin, une croix, un encensoir et sa navette et deux petits chandeliers, le tout présumé être pur argent qu'ils m'ont invité de vouloir bien transférer, et qu'à l'égard des cloches, ils allaient, dès ce moment, s'en occuper et qu'ils en feraient faire incessamment le transport au district : ce que je leur ai spécialement recommandé sous peine d'être taxés révolutionnairement en don forcé proportionnellement à leur fortune. Ils ont ajouté à l'argenterie ci-dessus le bâton du bedeau ayant 3 viroles d'argent, une coquille à bec et une petite boîte aussi d'argent.

Et sur le point de vouloir clore le présent procès-verbal, est comparu le citoyen Pierre-Bertrand Simon, menuisier en ce lieu, lequel a déclaré qu'ayant connu la loi qui ordonne la destruction des armoiries et autres signes de l'ancienne féodalité, du fanatisme et du règne despotique qui vient enfin de disparaître, il était monté sur le clocher et l'église à l'effet de faire disparaître plusieurs pareils signes, mais qu'une affluence de femmes était survenue et l'aurait assailli à coups de pierres, sans doute

conseillées de ce faire par leurs maris; que ce qui lui a confirmé cette opinion, c'est qu'étant descendu de l'église, le nommé Houdon, vigneron, et Jacques Rose, son gendre, ancien domestique curé, aristocrate renforcé, l'excédèrent, savoir, ledit Rose en le prenant par les cheveux, le terrassant, et ledit Houdon en lui déchargeant un coup de valet de fer sur les reins et en le qualifiant de gredin, de coquin, et qu'ils étaient fâchés de ce qu'il n'a pas été tué sur l'église, sans que lui, déclarant, ait donné le moindre sujet ou dit autre chose sinon qu'en descendant de l'église, animé d'avoir été assailli de pierres et de ce qu'on lui avait ôté l'échelle, il leur dit qu'ils étaient des coquins, gredins et rebelles à la loi. Il ajoute que s'étant pourvu devant le juge de paix contre ces hommes qui l'ont ainsi maltraité, le nommé Charles Le Roy, vigneron, maintenant membre du comité de surveillance, bien loin de soutenir le patriotisme, s'était employé près du juge de paix pour faire trouver sa cause mauvaise, lequel ici présent est convenu avoir écrit au nom desdits Jean Houdon et Jacques Rose, que c'était Simon qui avait frappé le premier, et par lesdits Houdon et Rose a été dit que ledit Bertrand Simon étant descendu de l'église très animé, rencontrant ledit Houdon, il le traita de gredin et lui présenta une croix de fer qu'il tenait en main comme pour le pousser avec cette croix; qu'à ce mouvement, lui, Houdon, empoigna la croix dont il fut blessé à la main par le mouvement que fit ledit Simon en la retirant. Et par Jacques Rose a été dit que voyant que son beau-père saignait à la main, il terrassa effectivement ledit Simon et que le holà succéda aussitôt par la survenance de plusieurs personnes. Lesquelles déclarations n'ont pas été contestées par aucune des parties ni aucun membre présent de l'assemblée, elles ont, au contraire, été confirmées par Nicolas Brou l'aîné qui était témoin oculaire de la scène; d'où il résulte qu'il reste toujours constamment vrai que ledit Simon voulant exécuter la loi par la destruction des signes du fanatisme et de la féodalité, il a été excédé par une affluence de femmes à coups de pierres, qu'on lui a ôté l'échelle pour qu'il ne puisse plus descendre, et que Prosper Rosière la lui a rapportée et qu'il n'était pas étonnant que ledit Simon, brûlant du feu du patriotisme, n'ait été animé contre ses assaillants.

De tout quoi j'ai jugé par le silence que la commune et le comité de surveillance ont tenu sur cette affaire et tiendront même encore en ma présence que leur patriotisme n'est pas à la hauteur qu'il doit être maintenant, dans les circonstances où la République est entourée de tyrans coalisés de toute l'Europe pour la déchirer. En conséquence, j'ai destitué le conseil général de la commune ainsi que le comité de surveillance; et de suite je les ai réorganisés révolutionnairement sur les listes que je me suis fait présenter de la manière suivante :

*Municipalité.*

Bertrand Simon, *maire*; Jean-Guillaume Oizille, Jacques Gervais, Pierre Portheau, Nicolas Brou l'aîné, *officiers municipaux*.

*Conseil.*

Baron, curé, *officier public*; Augustin Hubert, Charles Lelibre, ci-devant Leroy, Jean Hou-

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 735.

don, Nicolas Poulet, Jean-Baptiste-Étienne Guignard, François Thabret, Pierre Montpu, Martin Brou, Vallet fils, Jean-Claude Poulet, Ignace Graff, dit Bertrand.

S'agissant de l'organisation du comité de surveillance dont j'avais sondé la destitution sur l'affaire qui a eu lieu entre Bertrand Simon, Jean Houdon et Jacques Rose; il s'est élevé des voix de pacification de la consolidation de laquelle l'assemblée a jugé que tout rentrerait dans l'ordre, que cette conciliation effectuée, le comité de surveillance seulement formé depuis huit jours serait composé aussi bien qu'il pouvait l'être. A ces voix, Bertrand Simon a manifesté le désir d'opérer cette même conciliation et de fraterniser avec lesdits Houdon et Rose, lesquels se sont, en conséquence, donné l'accolade fraternelle au milieu des applaudissements. En conséquence, j'ai confirmé la formation du comité de surveillance en tout son contenu et l'ai chargé de vérifier et de faire la recherche des auteurs et moteurs de cette même affaire, et les ai spécialement chargés de faire les perquisitions les plus sévères contre les hommes suspects et de les faire mettre en état d'arrestation, tous lesquels membres tant du conseil général que du comité de surveillance se sont présentés au bureau et ont juré entre mes mains de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste en les défendant. Ce qui a été fait au milieu des applaudissements et des cris de : *Vive la République ! vive la Montagne ! périssent les tyrans ! La liberté, l'égalité ou la mort ! et que la Convention nationale reste à son poste jusqu'à ce que l'ennemi ait mordu la poussière.*

Fait et clos les jour, mois et an, avant midi.

(Suivent 25 signatures.)

#### Cinquième procès-verbal (1).

*Régénération révolutionnaire des autorités de Boissy-sous-la-Montagne. Remise de l'argenterie de l'église. Enlèvement de l'argenterie d'une chapelle particulière.*

Aujourd'hui, treizième jour du second mois de l'an deux de la République une et indivisible.

Moi, Jean-Pierre Couturier, représentant du peuple, membre de la Commission des Dix, spécialement délégué par mes collègues pour la régénération révolutionnaire des autorités constituées, et l'exécution des lois, me suis rendu accompagné des citoyens Charpentier, administrateur du département; Raguideau, administrateur du district de Dourdan, choisis pour secrétaires et des citoyens administrateurs et fonctionnaires publics du district d'Étampes.

En la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, maintenant dit *sous-la-Montagne*, où étant, j'ai fait convoquer le conseil général de la commune et membres du comité de surveillance pour voir prononcer leur destitution ou leur conservation révolutionnaire, et nous rendre compte des causes de l'inexécution des lois relatives à la descente des cloches et au transport de l'argenterie des églises à la Monnaie.

L'assemblée formée, je lui ai fait donner lecture d'une nouvelle liste de membres pour la formation révolutionnaire du conseil général de

la commune et du comité de surveillance sur laquelle j'ai appelé la censure des citoyens, laquelle censure ayant été exercée, j'ai réorganisé révolutionnairement lesdits conseil général et comité de surveillance, après avoir prononcé la destitution des précédents et déclaré que lesdites nouvelles autorités formeraient le noyau d'une Société populaire que je les ai invités d'organiser le plus tôt possible, de la manière suivante :

#### Municipalité.

Denis-François Ravet, charpentier, maire; François Simon, cultivateur, procureur de la commune; Jacques-Léonard Auclin, laboureur, Antoine Lelibre, ci-devant Leroi, Mathieu Houlliez, vigneron, Sulpice Fauvel, tisserand, Antoine-Dominique Godard, vigneron, officiers municipaux.

#### Conseil.

Jacques-François Chevalier, vigneron, Jean-Baptiste Robert, vigneron, Jean-Marie Mesnard, marchand retiré, Luc Sorin, vigneron, Jean-Baptiste Olivier, vigneron, Denis Tuand, vigneron, Pierre Besnier, vigneron, Louis Aubry, vigneron, Pierre Rousseau, vigneron, Pierre Demolière, vigneron, Charles Cabucée, vigneron, Pierre Aubry, vigneron, notables.

Secrétaire greffier, Jean-Baptiste Gardien, cultivateur, aux appointements de cent livres, eu égard à la force de la commune et à la multiplicité des besognes dont elle est chargée.

#### Comité de surveillance.

Jean-François Chevalier, ancien maire, Jacques-Léonard Auclin, Denis-François Ravet, charpentier, Olivier Boucher, marchand forain, Nicolas Marceau, maçon, Denis Gouin, menuisier, Martin Gibon, vigneron; Jean-Louis Benoist, vitrier, Pierre-André Guinée, aubergiste, Nicolas Fouquet, retiré, Louis Olivier, cordonnier, François Benoist père, charpentier.

Tous lesquels membres se sont présentés au bureau au milieu des applaudissements et ont prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste en les défendant, aux acclamations réitérées de : *Vive la République ! vive la Montagne ! Périssent les tyrans ! La liberté, l'égalité ou la mort ! Que la Convention reste à son poste, jusqu'à ce qu'elle aura terminé la glorieuse carrière que la sainte Montagne a commencée, reste inébranlable à son poste.*

Cela fait, lesdites autorités, ainsi régénérées, ont présenté l'argenterie de l'église, en m'invitant de la déposer, au nom de la commune, sur l'autel de la patrie, savoir : deux burettes, un calice et sa patène, deux custodes, un soleil, le tout présumé d'argent, plus un tour de dais en velours à franges présumées d'or. Et quant à ce qui concerne les cloches, lesdites autorités régénérées ont promis de se conformer à la loi, et de les transférer sous trois jours francs au district. Et pour que leur promesse soit exactement exécutée, je leur ai déclaré qu'en cas de retard je les taxerais révolutionnairement à une imposition extraordinaire et relative à leurs facultés.

Une motion a été faite par un membre que puisque les communes donnaient leur argenterie pour secourir la République, il paraissait juste

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 735.